

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE SEPTEMBRE 1999 AU YEMEN

François Burgat

► **To cite this version:**

François Burgat. LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE SEPTEMBRE 1999 AU YEMEN : Du “ pluralisme armé ” au retour à la “ norme arabe”. Maghreb-Machrek, Eska, 2000, pp.67-76. halshs-00140513

HAL Id: halshs-00140513

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00140513>

Submitted on 6 Apr 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE SEPTEMBRE 1999 AU YEMEN : Du « pluralisme armé » au retour à la « norme arabe »

François BURGAT (CNRS IREMAM)



Maghreb-Machreq Monde Arabe Avril
Juin 2000 (168) p. 67-76

Résumé : Le 23 septembre 1999, la sixième élection d'Ali Abdallah Saleh à la présidence de la République du Yémen (ex « République arabe du Yémen ») a consacré un bilan mitigé de la dynamique d'ouverture amorcée en mai 1990 à l'occasion de la réunification du pays. Malgré le pluralisme affirmé pour ces « premières élections au suffrage universel d'un président dans la péninsule Arabique », les deux candidats, le président sortant et son unique opposant, étaient en effet tous deux issus des rangs du seul parti au pouvoir. Le rétrécissement du champ politique était perceptible depuis que la défaite du parti socialiste - au cours de la brève guerre civile de 1994- a mis fin à la nécessité pour le régime de concilier les intérêts des deux ex partis uniques du Nord et du Sud.

Abstract : On September 23, 1999, the sixth election of Ali Abdallah Saleh to the presidency of the Republic of Yemen (ex "Arab Republic of the North Yemen") confirmed the limited result of the pluralist political opening initiated in May 1990 along with the reunification of the country. The unique challenger to the outgoing elected president being a member of his own party, the elections confirmed a clear recoil of the process of liberalisation. The trend had been noticeable since the short civil war of 1994. The victory of

the northern People's General Congress had put an end to the internal balance of the regime which no longer had to consider the interests of the defeated Socialist Party.

1994-2000 : le rétrécissement du champ politique.

«Des nations de la Péninsule arabique, le Yémen est la plus peuplée, la plus pauvre et, politiquement, la plus libérale » (¹). Deux ans plus tard, l'appréciation portée en 1998 par Sheila Carapico n'est pas encore formellement contredite. Mais c'est là davantage du fait de la relative stagnation démocratique des émirats et autres royaumes pétroliers du reste de la Péninsule que de la « bonne tenue électorale » du Yémen. Si le système politique yéménite conserve, ce qui n'est pas contestable, un certain parfum de libéralisme, ce n'est pas dans ses urnes qu'il faut en effet espérer le trouver. Le 23 septembre 1999, la sixième élection d'Ali Abdallah Saleh à la présidence de la République (l'ex « République arabe du Yémen » du Nord jusqu'en mai 1990 puis la « République yéménite ») a consacré en effet un bilan mitigé de la dynamique pluraliste amorcée depuis près de dix ans à l'occasion de la réunification du pays. La réélection (²) sans surprise (par plus de 96,3 % des voix et avec une participation officielle de 66,6 % ³) du candidat président, au pouvoir depuis 21 ans, soit, à l'échelle du siècle, depuis plus longtemps que la plupart de ses prédécesseurs monarchiques (hormis l'Imam Yahia Hamîd Eddîn 1911-1948) a explicité à vrai dire la lente dégradation des termes de l'ouverture politique survenue en 1990. Les premières

¹ Sheila CARAPICO : « Pluralism, Polarization and Popular Politics in Yemen », in *Political Liberalization and Democratization in the Arab World* (vol 2) sous la direction de Bahgat Korany, Rex Brynen and Paul Noble, ed, Lynne Rienner publishers, Boulder London, 1998. Cf également *Civil society in Yemen : The political economy of activism in modern Arabia*. Cambridge : Cambridge University Press, 1998, (Cambridge Middle East Studies ; N° 9).

² Au lendemain de l'assassinat, dans des conditions obscures, de son prédécesseur Ahmed Al Ghasmi, AAS est d'abord devenu membre du conseil présidentiel temporaire avant d'être élu, par une assemblée constituante, Président de la République et commandant en chef des forces armées le 17 juillet 1978. Elu le 30 août 1982 secrétaire général du Congrès Général du Peuple nouvellement créé, il a ensuite été réélu à la présidence de la République le 22 mai 1983 et 17 juillet 1988. Le 22 mai 1990 aux termes de la nouvelle constitution née des accords de réunification (et approuvée par référendum en mai 91) il est devenu président du Conseil Présidentiel composé de cinq membres. Le 16 octobre 1993, le Parlement pluraliste nouvellement élu a confirmé cette élection. Le 1^{er} octobre 1994, au lendemain de la guerre civile et des amendements de la constitution qui ont suivi, A.A.S. a été élu Président, unique cette fois, de la république unifiée. Agé de 56 ans (né en 1942), père de sept enfants, AAS est originaire de Bait al Ahmar, sur le territoire de la tribu Sanhan, au Sud Est de la capitale Sanaa. Comme tous les chefs de l'Etat du Nord avant lui, il est de rite zaydite. Il a fait de brèves études religieuses traditionnelles et a rejoint les Forces armées en 1958 où sa participation à la guerre civile dans le camp républicain a constitué le premier temps fort de sa carrière.

³ Contre 3,70 % des voix pour le challenger Qahtan al Chaabi. Sur 5,6 millions d'électeurs inscrits, 3,577 millions ont voté ; 3,445 millions ont donné, dans 2072 bureaux de vote, leurs voix au Président Saleh et 132000 à Qahtan Chaabi. Aux législatives de 1997, le nombre des suffrages exprimés était de 2,827,261 (soit 61 % des inscrits) ; aux législatives de 1993 elle avait été de 80,4 % .

élections du Yémen unifié, les législatives d'avril 1993, avaient consacré la compétition remarquablement ouverte, au sein d'un foisonnement de petites formations, de trois grandes forces politiques : le Congrès Général du Peuple, (la formation au pouvoir dans l'ex-Nord) le Rassemblement Yéménite pour la Réforme, (les islamistes de l'*Islah* sa première force d'opposition également présente au Sud) et les socialistes. Le Yémen avait alors un temps fait figure, non seulement à l'échelle de la Péninsule mais à celle du monde arabe tout entier, d'une étonnante « préfiguration » démocratique. Quatre ans plus tard toutefois, au lendemain de la brève guerre civile de 1994 (5 mai – 7 juillet), les secondes élections législatives de la décennie (avril 1997) n'avaient vu s'affronter, en l'absence du parti socialiste, que deux grandes forces politiques, consacrant ainsi, par rapport à 1993, un premier rétrécissement significatif du champ de la compétition électorale. L'élection présidentielle de septembre 1999 n'a pas freiné ce rétrécissement ; elle l'a au contraire spectaculairement confirmé puisque le scrutin s'est déroulé, on va le voir, dans le champ clos... du seul parti au pouvoir.

Certes, pour cette « première élection d'un président de la république au suffrage universel », le régime a-t-il veillé à ce que soient respectées les apparences formelles du pluralisme. Certes le maréchal président et néanmoins candidat Ali Abdallah Saleh n'a pas emprunté le même raccourci radical que ses homologues égyptien Hosni Mubarak (plébiscité après que le Parlement n'eut pas retenu la candidature de ses adversaires) ou syrien Hafez al-Assad. Certes n'a-t-il n'a pas eu à subir, à l'instar du président Bouteflika, l'affront de voir ses adversaires se retirer à la dernière minute de la compétition en dénonçant avec une certaine crédibilité le caractère massif des fraudes électorales. Mais le président de « la seule République de la Péninsule arabe », s'il a pris soin de respecter la lettre de la Constitution, qui prévoit un minimum de deux candidats, a emprunté tout de même une passerelle bien étroite pour accéder à la consécration du suffrage universel « pluraliste ». Il n'a toléré en effet, comme challenger, qu'un membre... de son propre camp. La « première élection d'un président de la République au suffrage universel direct » a donc eu de valeur que ...pédagogique, à tout le moins pour ceux qui ⁽⁴⁾ ont voulu voir là l'occasion donnée au citoyen de prendre d'abord langue avec les techniques du suffrage universel avant de lui permettre d'en goûter les fruits. D'autres,

⁴ Notamment pour l'unique challenger du Président qui a souvent insisté au cours de sa campagne électorale sur le fait que l'important était « non pas de savoir qui serait élu » mais bien que « l'on s'habitua à une alternance pacifique au pouvoir ».

moins convaincus de l'importance de cette « répétition » et du rôle qu'elle jouera dans l'évolution politique de cette région du monde, n'y ont vu à l'opposé qu'un contre exemple propre à ternir aux yeux de la population les vertus du système démocratique.

Pour comprendre l'origine de ce qui apparaît aujourd'hui comme une régression – même si, sur l'échelle de la démocratisation, elle ne place pas, tant s'en faut, le Yémen plus « bas » que bon nombre de ses voisins du Nord - il faut rappeler que l'Arabie un temps dite « heureuse » n'a pas emprunté exactement la même porte d'entrée dans l'univers du pluralisme que ses homologues du reste du monde arabe. L'adoption, le 22 mai 1990, d'une constitution ouvrant la porte au multipartisme n'est pas venue consacrer en effet, ni au Nord ni au Sud, une subite poussée de vigueur de l'opposition ou de la société civile. On ne peut même pas dire que ce soit, (comme cela a pu se dire -pas toujours d'ailleurs avec fondement- pour d'autres pays de la région), la pression des bailleurs de fonds occidentaux qui ait poussé des élites en mal de respectabilité à faire des concessions au credo démocratique. Plus prosaïquement, il s'est en fait agi de permettre aux deux ex-partis uniques du Nord et du Sud, toujours dotés de leurs forces armées respectives mais décidés (ou contraints) à tenter l'aventure de la réunification ⁽⁵⁾, de cohabiter pour le meilleur et pour le pire. De 1990 à 1994, le meilleur vit les deux principaux bénéficiaires du système pluralisme veiller jalousement sur son bon fonctionnement, dont dépendait la survie de chacun. Le meilleur permit également à une kyrielle de petites formations politiques ⁽⁶⁾, plus ou moins représentatives, de venir jouer dans la cour des pères fondateurs, à une presse plurielle et à un certain nombre d'espaces associatifs de voir le jour ou de se consolider. Pendant près de quatre années, le Yémen put ainsi apparaître à juste titre comme une exception à la quasi-norme arabe - avouée ou masquée derrière des pluralismes de façade - du monocratisme partisan. Aux premières élections législatives pluralistes de 1993, dans une atmosphère remarquablement libérale, le CGP « nordiste » remporta 40 % des sièges, le parti socialiste (mieux représenté au Sud) et les islamistes de l'Islah (mieux représentés au Nord) environ 20 % chacun, le reste se répartissant entre divers « indépendants ». Le pire, toutefois, n'était pas loin : ce « pluralisme armé », cette

5 F. BURGAT : « Les difficiles chemins de l'unité », *Maghreb-Machrek*, avril-mai-juin 1990, N° 128, p. 106-110. ; REMMM, *Yémen, Passé et présent de l'unité* Edisud, (67), 1993-1 Franck MERMIER, « Yémen, les héritages d'une histoire morcelée » in *Le Yémen contemporain*, Franck MERMIER, Udo STEINBACH et Rémy LEVEAU, Paris, Karthala 1999.

6 Renaud DETALLE : « Les élections législatives du 27 avril 1993 », *Maghreb Machreq*, Juillet-août 1993 N° 141; cf également « Les partis politiques au Yémen : paysage après la bataille », *REMM*, 1997 et « Esquisse d'une sociologie électorale » in *Sanaa hors les murs*, CFEY Urbama, 1995 ; SHEILA CARAPICO, "Elections and Mass Politics in Yemen," *Middle East Report* (23), November-December 1994, p.3.

« démocratie obligée » reposant sur un précaire équilibre des forces armées plus que des forces civiques n'eurent en effet qu'un temps. Les institutions parvinrent d'autant moins à réguler la compétition que le rapport de force entre leurs fondateurs était très disproportionné : l'autoritaire parti socialiste, issu des trois millions seulement de citoyens de l'ex Yémen du Sud, était très mal remis de ses graves déchirures intestines (en 1986, une guerre civile avait fait à Aden plusieurs milliers de morts). Il lui fallait de surcroît assumer l'effondrement politique et idéologique de son allié soviétique. Au Nord, le non moins autoritaire Congrès Général du Peuple régnait sur plus de neuf millions de citoyens. Il procédait quant à lui d'une alliance islamo-tribalo-militaire dont les ressources idéologiques, plasticité oblige, avaient beaucoup mieux résisté au temps. En mai 1994, pour mettre fin à une situation qu'elle estimait en train de dégénérer ⁽⁷⁾, une partie des élites du sud socialiste décida de jouer la carte hasardeuse de la sécession. Malgré un franc soutien saoudien, (qui en dit long sur le faible coefficient idéologique de la diplomatie du grand voisin «fondamentaliste Wahabite») les « sécessionnistes » échouèrent. Leur effondrement emporta avec lui une bonne partie de la légitimité politique du Parti socialiste tout entier. Avec la nécessité de réguler le dualisme Parti socialiste/Congrès Général du Peuple, la fin du pacte unioniste supprima la première raison d'être du pluralisme des institutions de la coexistence. Le CGP s'engagea dès lors inexorablement sur la voie du retour vers cette « norme institutionnelle arabe » dont il s'était un temps éloigné. Il commença par reprendre à lui seul les rênes du pouvoir. Aux législatives de 1993, pour contenir le camp socialo-sudiste, le président Saleh avait fait le pari de s'appuyer sur ses opposants islamistes du Rassemblement Yéménite pour la Réforme. Il ne prenait pas un risque important : dirigés par le leader de la plus importante confédération tribale dont le chef de l'Etat est lui même issu les membres de l'Islah étaient de longue date des alliés objectifs ou même directs du pouvoir ⁽⁸⁾. Dans ce contexte et en récompense de leur soutien contre le camp « marxiste » du Sud au cours des premières années de la réunification, ils furent ainsi « autorisés » à conquérir un nombre respectable de sièges au Parlement (dont leur chef, le Cheikh Abdallah Al Ahmar devint le président) et, plus

7 Cf notamment Bernard ROUGIER in « Yémen : la logique du pacte politique mise en échec » *Le Yémen contemporain*, op cit p. 101.

8 Dès 1967, Abd al-Malik al-Tayyib, membre des Frères Musulmans, fut nommé ministre de l'éducation. Sur les circonstances politiques et l'arrière plan idéologique de l'alliance qui s'est opérée, au début des années soixante, entre les idéologues proches des Frères Musulmans, les tribus et le pouvoir républicain alors en lutte contre le régime imamite soutenu par l'Arabie Saoudite, cf notamment A.TAYYIB in *Al-tari'kh iatakalem*, « Mahmoud Zubeiri et la fondation du Parti de Dieu » traduit de l'arabe par F. BURGAT in *Chroniques Yéménites* 1999 p.63 ou <http://www.univ-aix.fr/cfey/chroniques>

encore, à participer ensuite largement au gouvernement (⁹). Mais, au lendemain de 1994, une fois débarrassé (par les armes) de l'hypothèque socialiste, le régime n'avait plus de raison sérieuse de maintenir cette alliance. Aux législatives de 1997, malgré l'absence du camp socialiste (qui, craignant de voir s'explicitier dans les urnes son effondrement militaire, préféra boycotter le scrutin) les islamistes de l'Islah furent donc cantonnés à la portion congrue (64 sièges contre 226 au CGP) puis contraints de rejoindre, sans grand enthousiasme, les rangs de l'opposition. S'ajoutant à la faiblesse relative des ressources idéologiques dont ils disposent dans un pays où la plupart de leurs exigences éthiques et symboliques ont déjà statut de quasi norme sociale (¹⁰), c'est là et nulle par ailleurs (et certainement pas dans une victoire « de la laïcité » ou même de « la modération » sur l'islamisme) qu'il faut voir en 1997 la raison du recul de l'opposition (islamiste). Cette « défaite » n'eut en effet absolument rien d'idéologique. Elle traduit avant tout la volonté de ce Congrès Général du Peuple de jouer à nouveau le cavalier seul, comme au bon vieux temps où, à l'instar de son quasi-homonyme libyo – « jamahyrien », il avait vocation à être « le réceptacle de toutes les forces politiques du pays ». Voici donc l'évolution que le terne scrutin présidentiel de septembre 1999 est venu, sans trop de surprise, consacrer.

Du forfait islamiste au boycott socialiste

Le scénario en fut le suivant. La pierre fondatrice du non événement électoral de septembre 1999 fut paradoxalement posée par l'opposition. Avant même que le président Saleh n'eut confirmé son intention de solliciter un nouveau mandat, (il affecta en fait jusqu'au 8 juillet de ne pas vouloir se présenter, attendant la venue éventuelle d'une « personnalité plus forte »), les islamistes de l'Islah avaient déclaré qu'ils faisaient de lui leur premier et unique candidat. Le

⁹ La qualité d'« islamistes » de ces nouveaux riches de la politique yéménite, opacifiant l'analyse, fit souvent oublier que ce vote venait de permettre ainsi pour la première fois – à l'échelle de l'entière Péninsule arabe et d'une bonne partie du monde arabe – à une force d'opposition d'accéder au pouvoir par les urnes.

¹⁰ Cf FB « Les islamistes yéménites entre universalisme et spécificité » in *Le Yémen contemporain*, op cit. Le clivage « laïque-islamiste » longtemps pertinent au Sud (même s'il ne s'exprimait pas ouvertement du temps où les « laïques » étaient au pouvoir), explicite au Nord au cours des années soixante et soixante dix, temps fort de la poussée idéologique nassériste et baassiste, n'a plus d'expression ouverte dans un pays où les credos obligés, au pouvoir aussi bien que dans l'opposition, se superposent à peu de choses près à ceux du camp islamiste. Cf également SCHWEDLER Jillian : *Democratic Institutions and the Practice of Power in Yemen* : « The Changing Role of the Islah Party in Yemen, : the challenge of social, economic and democratic development », Exeter, 1-4 april 1998, Center for Arab Studies, University of Exeter, Exeter, UK (à paraître); STIFTL (Ludwig) in *Le Yémen contemporain* (op cit) et in *Politischer Islam und Pluralismus : Theoretische und empirische Studie am Beispiel des Jemen*. Inauguraldissertation zur Erlangung des Doktorgrades an der Fakultät für Philosophie und Sozialwissenschaften II der Freien Universität Berlin, Juli 1998.

refus des islamistes d'assumer une attitude oppositionnelle porta un premier coup décisif à la crédibilité de l'exercice électoral. A peine sortie d'une longue et confortable cohabitation avec le pouvoir, mal remis de leur « cantonnement » forcé consécutif aux législatives, les dirigeants du Rassemblement Yéménite pour la Réforme tiraient en fait les conclusions de leur conviction qu'au Yémen, comme ailleurs dans la région, le pouvoir suprême est parfaitement à l'abri des fluctuations d'humeur de l'électorat. Ils estimèrent qu'ils avaient ainsi bien plus à perdre qu'à gagner à s'opposer au noyau dur du système, c'est à dire non plus au parti du président comme dans les compétitions législatives, mais au président lui même. Sans grande ardeur il est vrai, ils firent donc campagne pour leur ancien allié. Le paysage politique et médiatique s'en trouva de ce seul fait considérablement transformé. L'hebdomadaire islamiste *Sahwa*, traditionnellement critique à l'égard d'une partie au moins de l'action gouvernementale, se rangea pour un temps sous la bannière du conformisme sans restriction régnant dans la presse officielle. Longuement interviewé sur la chaîne qatari *Al-Jezira*, Abd Al Wahab Al Ansi, secrétaire général adjoint du Rassemblement pour la Réforme, ex vice Premier ministre du gouvernement de coalition, eut tout de même beaucoup de mal à ne pas laisser paraître le désarroi dans lequel cette posture plongeait en réalité son mouvement, durablement privé ainsi d'un pan entier de sa base de mobilisation sans pour autant y gagner une hypothétique réintégration aux cercles du pouvoir ⁽¹¹⁾.

Restaient les autres candidats. Après le retrait de trois d'entre eux (dont la seule femme, coordinatrice d'Amnesty International) ils étaient encore 23, tous indépendants (hormis le candidat socialiste et le représentant d'un tout petit « Parti du peuple démocratique », Cheikh Abdel Qawi Al Chiwih) à vouloir tenter leur chance. Il fallait toutefois à ceux là franchir la redoutable étape de l'investiture : la constitution réclamait en effet à tout candidat le soutien de 10 % des Parlementaires. Or, aucun d'entre eux, pas plus le socialiste que les autres, ne disposait d'un tel appui. Le 11 juillet, quatre formations d'opposition (le Parti unioniste nassérien, le Baas yéménite et les partis islamistes Zaydites d'Al Haq et de l'Union des forces populaires) eurent beau s'unir autour de la candidature du chef du parti socialiste Ali Saleh Obad alias « Moqbil », rien n'y fit. Le « Front des oppositions » ne disposait en tout et pour tout que de trois voix au Parlement. Même s'il représentait plus que jamais la

¹¹ Ce désarroi est perceptible jusqu'à ce jour. Peinant à se déployer sur l'entier débat politique, les islamistes de l'Israh se concentrent tout particulièrement depuis quelques mois sur la sphère morale où ils s'efforcent de débusquer l'explication de toutes les difficultés du moment.

seule opposition réelle, le successeur d' Ali Salem al-Bidh, 54 ans, leader du PS depuis la fuite de ses dirigeants en titre, (qui insista dans sa plate forme sur la nécessité d'une « réconciliation de tous les partis politiques, entre les tribus et les régions » et sur « la nécessaire amnistie de tous les dirigeants socialistes en exil ») devait impérativement obtenir le soutien du camp adverse, *Islah* ou CGP. Ce soutien, le chef de l'Etat, qui avait solennellement appelé « tous les partis » à élire leur candidat à la compétition présidentielle, l'avait explicitement promis. Comme il avait multiplié les déclarations rassurantes (« Nous ne voulons pas d'une démocratie des 99 % » « Les élections seront libres et honnêtes ») on lui prêta un temps la volonté de faire accréditer au moins trois candidatures autres que la sienne, dont celle du leader socialiste. Las, à la surprise générale, le mercredi 21 juillet, les 63 députés de l'Islah ne se rallièrent pas davantage que ceux du CGP à l'idée d'une candidature socialiste. Les députés accordèrent donc 182 voix au Président-candidat mais seulement sept au...candidat (socialiste) à la présidence, qui fut accusé en dernière minute d'avoir tenu des propos insultants à l'égard des membres du CGP ⁽¹²⁾. Le repli inattendu du régime sur une position défensive eut certes l'intérêt de démontrer qu'aucun exercice électoral, même solidement verrouillé, n'est insignifiant pour un pouvoir en butte à l'usure et devant faire face, dans une conjoncture économique exacerbée par les mesures d'ajustement réclamées par les institutions financières internationales, à diverses formes de mécontentement populaire. Davantage qu'une possible défaite, fort peu vraisemblable (tant la conjonction de la puissante alliance militaro-tribalo-administrative du CGP et de l'équation personnelle du président semblaient capable de triompher aisément du camp socialiste) le régime a sans doute craint de devoir accorder à ses opposants quelques heures de parole sur les ondes de la radio ou de la télévision, seuls média véritablement efficaces dans un pays où l'analphabétisme demeure estimé à près de 60 % et d'avoir à payer un prix insupportable ces quelques contestations. Le sort des « premières élections pluralistes au suffrage universel » était dès lors scellé. Pour sauver l'exigence constitutionnelle de dualisme des candidatures, un autre des 23 candidats indépendants fut toutefois investi. Trente neuf voix se portèrent sur un député, à peu près inconnu, du nom de Najib Qahtan al-Chaabi. Sous son étiquette d'indépendant il s'agissait en fait d'un

12 Le chef du groupe parlementaire du CPG, M. Sultan al-Barakani, affirma à l'AFP que les députés avaient rejeté la candidature de M. Obad en raison de "son attitude hautaine envers les Parlementaires dont il avait mis en cause la légitimité". Les échanges verbaux s'étaient durcis dans la phase préélectorale, M. Obad ayant notamment qualifié d'« énorme mensonge » (...) ce qu'on raconte au sujet du transfert pacifique du pouvoir au Yémen ».

membre du CGP, la formation du président. Agé de 46 ans, marié et père de quatre garçons, Qahtan Chaabi avait pour lui d'être le fils du premier président du Yémen du sud indépendant. L'un de ses oncles était également connu comme une figure du nationalisme arabe. Il avait vécu en exil au Caire jusqu'en 1990, date à laquelle, à la faveur de la réunification, il avait été « recruté » par le CPG qui favorisait alors dans ses rangs la percée d'élites sudistes pour contrebalancer le quasi monopole socialiste. Candidat malheureux en 1993 il avait été élu député du CGP en 1997. C'était peu. C'est à lui que l'on confia toutefois la mission impossible de crédibiliser la dimension pluraliste du scrutin. Même s'il renonça curieusement à tenir son dernier meeting électoral, il le fit avec un sérieux exemplaire, se refusant à prendre ombrage des discours narquois de l'opposition socialiste (« Il n'osera même pas voter pour lui ! ») se risquant à écorner l'action de quelques ministères, ou celle du FMI, mais jamais à formuler la moindre critique à l'encontre de son président adversaire. L'opposition concentra ses tirs sur le registre de la perte de crédibilité du scrutin « devenu une formalité »⁽¹³⁾ et malgré quelques divisions internes, adopta et maintint un mot d'ordre de boycott du scrutin⁽¹⁴⁾. Le pouvoir réagit avec violence à cette consigne, qui fut au centre de toutes les attaques portées par le Président, qui ignora superbement son challenger légal pour ne stigmatiser, avec virulence, que ceux qui « refusaient de participer aux élections », dont le parti fut même traité de « fasciste »⁽¹⁵⁾. Pour le reste, le président investit surtout la rhétorique de l'Etat de droit, de la poursuite des réformes économiques et du renforcement de l'unité.

Bien que quelque peu échaudée par le refus du régime d'investir un candidat de l'opposition, la communauté internationale accepta de conférer à l'événement la portée que lui refusaient les forces de l'opposition. L'Union Européenne fournit à la commission électorale son équipement informatique, les Allemands le papier des bulletins de vote et la France pour 400 MF de cet encre indélébile qui, apposée sur le doigt des électeurs, devait permettre d'éviter les votes à répétition. Les Japonais financèrent l'opération, dont le National Democratic Institute américain avait assuré pendant de longs mois la

13 « Le régime continue à vivre dans une ambiance totalitariste » ; « Je ne pense pas que Qahtan ose voter pour lui même » ; « Il n'a fait que parler des réalisations du Président » etc.

14 Le parti islamiste *Zaydite Al Haqq* est réputé avoir levé ce boycott quelques heures avant le scrutin. L'un au moins des membres de la direction interne du PS l'aurait critiqué, en en rejetant la responsabilité sur le leadership en exil (Al Hayat, 22.9.99)

15 "C'est un parti fasciste, qui a tué, écrasé et poussé à l'exode les fils du peuple yéménite dans les provinces du sud et de l'est du pays".

promotion « idéologique » ⁽¹⁶⁾, à concurrence de 220 000 dollars. Sous la présidence d'un Haut Comité pour les élections et de commissions électorales regroupant 50 000 membres, la campagne électorale se déroula pour l'essentiel sous la forme de grands meetings populaires largement retransmis- à la télévision ⁽¹⁷⁾. Celui du 21 septembre, dans le grand stade de Sanaa, constitua l'apogée des efforts du candidat Président, démontrant à l'envie que le régime conservait la capacité de mobiliser des foules, de fonctionnaires sinon toujours de militants, d'une ampleur considérable. Le piège du culte de la personnalité ne fut pas toujours évité ; le taux de participation – relativement faible – fut sans doute également surévalué ⁽¹⁸⁾. Mais l'environnement international, occidental notamment, dont les exigences varient il est vrai d'un continent à l'autre, accepta de conférer à l'événement et à son héros le bénéfice du doute démocratique ⁽¹⁹⁾.

Sitôt réélu, le chef de l'Etat s'employa très vite à tenir un langage de réconciliation avec cette opposition. La crainte manifestée de la voir participer trop sérieusement au jeu des urnes venait de démontrer qu'il ne la tenait pas en fait pour aussi inexistante qu'il ne l'avait affirmé tout au long de sa campagne électorale.

Les espaces de la libéralisation

La formule politique yéménite n'est pourtant pas complètement réductible à la façade austère de ces ultimes péripéties électorales. Les espaces d'expression qui ont vu le jour au début de la décennie 1990 ont en grande partie survécus à la récente récession. Menacés pour certains, - les « accrochages » judiciaires entre presse et pouvoir se sont multipliés au cours des deux dernières années - ils sont en accroissement discret mais sensible pour d'autres. D'une façon générale, le régime yéménite est en tout état de cause moins totalitaire et moins répressif que bon nombre de ses homologues arabes. Ce relatif libéralisme procède de trois particularismes de l'histoire récente du Yémen.

¹⁶ En patronnant notamment, au mois de juin 1999 à Sanaa, une imposante conférence sur « Les démocraties naissantes » qui a réuni les représentants de 15 Etats, et à laquelle l'épouse du Président des Etats Unis, (dont la participation personnelle avait même été un temps annoncée) accorda un large soutien.

¹⁷ A tout le moins s'agissant de ceux du président. Le challenger fit toutefois de régulières apparitions de plusieurs minutes sur les écrans nationaux.

¹⁸ Les milieux d'opposition estiment qu'il n'a pas dépassé 50 %.

¹⁹ Ainsi du chef de l'Etat français qui a félicité son homologue yéménite en ces termes « Votre élection, la première d'un chef d'Etat yéménite au suffrage universel direct, vient confirmer l'engagement de votre pays sur le chemin de la démocratie. La France s'en félicite et soutient avec sympathie ce choix déterminé en faveur du développement du droit et des institutions ». Les occidentaux s'abstinrent toutefois d'envoyer des observateurs officiels du scrutin.

Le premier tient à certaines faiblesses spécifiques des adversaires potentiels du régime qui n'a pas, de ce fait, « besoin » de réprimer. La guerre civile de 1994 a tout d'abord permis de neutraliser largement, à la fois militairement mais également, pour un temps, idéologiquement, le challenger socialiste. Par les armes puis sous couvert de la préservation de l'unité nationale, une partie substantielle de la répression contre cet adversaire là, ayant été opérée massivement, n'est donc plus nécessaire : défait militairement (mais également financièrement), privés d'une partie importante de leurs cadres en exil, les socialistes doivent ensuite se garder aujourd'hui d'exploiter leur « identité » sudiste pour ne pas prêter à nouveau le flanc aux accusations de « sécessionnisme » qui les accablent depuis la péripétie de mai 1994. Le parti qui devrait par tradition être capable de constituer le réceptacle privilégié du double mécontentement populaire né des politiques d'ajustement et des tensions régionalistes consécutives à la déchirure de 1994 n'est donc pas en mesure de jouer complètement son rôle et de menacer ce faisant sérieusement le pouvoir.

La contestation islamiste « souffre » ensuite elle aussi d'une double limite. Les militants de l'Islah ne sont ni capables ni complètement désireux d'assumer une posture oppositionnelle réelle vis à vis d'un pouvoir dont ils se sentent en fait, et dont ils sont effectivement, idéologiquement et politiquement très proches. Les raisons de cette réserve sont d'abord d'ordre idéologique et propres au Yémen. Tout particulièrement – mais pas seulement- dans la (large) majorité nordiste de la population, la fracture idéologique entre « islamistes » et « laïques » a en effet une bien moindre réalité que dans d'autres sociétés de culture musulmane ayant été soumises à une influence occidentale plus directe. Les standards idéologiques de la société yéménite, on l'a dit, sont en fait très proches de ceux que prônent le courant central de la tendance islamiste. Contre un pouvoir qui, même au lendemain de sa victoire sur le régime « religieux » de l'imamat zaydite, ne s'est jamais laissé entraîner dans une laïcisation autoritaire à la Bourguiba ou à la Atatürk, le volume des revendications islamistes, et tout autant, en d'autres termes, la portée contestataire du discours des militants de ce courant sont indiscutablement moindres que dans l'Algérie du FIS, l'Égypte ou la Syrie de la révolte des Frères Musulmans. Le pouvoir yéménite ne s'encombre par ailleurs d'aucunes frontière idéologique et, hormis lors de quelques exercices de communication avec des bailleurs de fonds occidentaux, il ne se prive d'ailleurs jamais de chasser, en

politique étrangère à peine moins qu'en politique intérieure ⁽²⁰⁾, sur les terres idéologiques de son alter-ego islamiste. Les cadres de l'Islah sont ensuite, on l'a vu, figés dans le confort de leur longue collaboration avec le pouvoir. Leur chef demeure à ce jour président du Parlement et il joue très fréquemment le rôle d'un influent émissaire - porte parole personnel du chef de l'Etat. En terre islamiste, hormis les groupuscules partisans de l'action directe, personne ne semble donc à ce jour désireux de reprendre les voies hasardeuses de l'action révolutionnaire ou seulement oppositionnelle.

Second facteur non plus d' «homogénéité» mais cette fois-ci d' «ouverture» de la formule politique yéménite : le « pluralisme armé» du début des années 1990 a laissé se constituer des espaces d'expression, et donc des habitudes « plurielles », (notamment dans la presse, qui a connu un épanouissement impressionnant au début de la décennie), qu'il est désormais difficile au régime de réprimer trop ouvertement. Un pléthorique mouvement associatif (70 organisations pour la défense des droits des enfants) atteste certes de l'existence d'un fructueux marché des donateurs que les organisations locales tentent de disputer aux grandes ONG internationales. Mais il participe également de l'émergence, fut-elle laborieuse, de forces civiques capables de pallier chaque jour un peu plus efficacement les plus visibles carences de l'Etat. Si limité soit son impact, le parlementarisme est par ailleurs infiniment plus réel au Yémen que n'importe où ailleurs dans la région, ne serait-ce que parce – remarquable exception à la « norme arabe » - toutes les forces politiques, sans exclusive, sont représentées. Les débats animés et (au moins partiellement) télévisés des 301 députés permettent ainsi à quelques uns au moins des clivages politiques (y compris sur des questions aussi délicates que celle des critères idéologiques de la sélection à l'entrée des écoles militaires) d'être partiellement exorcisés, sinon complètement résorbés, par la parole publique. Un débat intellectuel non dépourvu de vigueur et de réalisme se déploie dans plusieurs enceintes avec une liberté de ton sans égale dans bon nombre d'autres pays de la région : dans la brillante fondation « Al Afif par exemple mais aussi et surtout dans les centaines de « Maqial » quotidiens où les Yéménites mâchent du qât en refaisant très librement le monde ; dans la presse également, dont l'autonomie par rapport au pouvoir demeure encore très réelle. De multiples initiatives privées (une association luttant précisément contre « les

²⁰ Dernier exemple en date, la controverse survenue au mois d'avril 2000 sur la visite de juifs yéménites porteurs de passeports israéliens a vu le régime s'aligner sur le refus très ferme prôné par son opposition (notamment) islamiste.

méfais du Qât » dont elle entend limiter sinon supprimer la consommation), des groupes musicaux, littéraires et poétiques et des associations culturelles régionales particulièrement dynamiques complètent cet antidote à l'essoufflement de la mécanique électorale. La dernière et non la moins paradoxale des spécificités de la formule politique yéménite résulte de la persistance des structures tribales. Le fait que de puissants groupes tribaux aient conservé les moyens de tenir tête à l'Etat aboutit pour une part au moins à cantonner les ambitions absolutistes de ce dernier ⁽²¹⁾. Cette autonomie de certains segments de la société, quant bien même est-elle préservée au nom d'un sens sourcilleux de l'honneur plus qu'en vertu de grands principes citoyens, se manifeste, on le sait, de plusieurs manières : les plus frustrés des « résistants » à la machine étatique, pour donner plus de poids à leurs réclamations en tous genres, pas toujours infondées d'ailleurs, retiennent régulièrement quelques étrangers, au grand préjudice de l'économie toute entière. Certains leaders tribaux du Nord flirtent pour leur part ouvertement avec le grand voisin saoudien (qui ne se prive ni ne se cache de les y inciter par toutes sortes de prébendes) ⁽²²⁾ ; d'autres dynamitent régulièrement (25 fois en deux ans) le pipe-line assurant le transport du pétrole du gouvernorat de Mareb à travers la région du Khawlan parce que - estiment ils - ces richesses ne laissent pas suffisamment de trace dans leur territoire. Mais parfois, les humeurs des « citoyens » des tribus permettent tout autant de limiter l'absolutisme étatique, les passe droits judiciaires, les inégalités par trop flagrantes du développement régional. La tribu, en préservant ainsi, chez l'individu pris dans les turbulences de la modernisation, un minimum de repères symboliques et de contrôle social, jouerait le rôle bénéfique que n'ont pas pu jouer certaines des formes associatives (religieuses) qu'ailleurs dans la région, les Etats modernisateurs et centralisateurs ont souvent combattu comme autant de résistance à leur autorité.

Le Yémen vit donc ainsi pour l'heure dans un climat politique que, dans le monde arabe, bien des intellectuels en particulier et bien des citoyens en général pourraient lui envier. Dans la Libye du colonel Qadhafi ou l'Irak de Saddam Hussein bien sûr, mais tout autant dans la Tunisie « moderniste » de Zin Al-Abbidin Ben Ali, ou dans l'Algérie voisine, où de Boudiaf à Bouteflika, les otages successifs

21 Sur la complexe problématique tribus-démocratie, cf notamment : DRESH Paul, « Tribalisme et démocratie au Yémen », *Chroniques Yéménites* 1995 », page 80 ou <http://www.univ-aix.fr/cfey/chroniques>.

22 Sur le dossier très actuel des relations entre le Yémen et son grand voisin du nord cf DETALLE R (ed) *Tensions in Arabia: the Saudi-Yemeni fault line*, Conflict Prevention Network-Stiftung Wissenschaft und Politik, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2000.

des militaires jusqu'au-boutistes peinent à donner une quelconque portée au credo libéral de leurs campagnes électorales.

L'échelon des collectivités locales a fait au Yémen l'objet d'une longue déshérence ⁽²³⁾. Une loi sur le Pouvoir local a été enfin adoptée en février 2000 ⁽²⁴⁾. Elle prévoit l'élection de « Conseils locaux » au double niveau du Gouvernorat et de la *Moudiriya* (district). Ces assemblées délibératives seront dotées de compétences relativement modestes et d'un exécutif nommé. En même temps que les législatives où les Socialistes feront sans doute leur retour, c'est donc aujourd'hui, pour le mois d'avril 2001, l'horizon électoral du Yémen. En relançant la dynamique politique par l'échelon local, il s'agira vraisemblablement pour le régime de tenter de faire émerger des élites au moins partiellement distinctes des élites tribales en place aujourd'hui et de leur concéder quelques mesures de déconcentration.

S'il parvient à se rassurer sur la solidité de son ancrage local, peut être le Président Ali Abdallah Saleh consentira-t-il ensuite à redonner, au niveau national, aux processus électoraux, la portée qu'il n'a pas osé leur laisser acquérir au cours des six années écoulées.

François BURGAT, CFEY, Sanaa

²³ Les premières élections jamais tenues dans le Yémen contemporain ont eu lieu en 1949 à Aden, alors sous mandat britannique, pour élire, au suffrage restreint, une partie seulement des membres de conseils municipaux.

²⁴ Loi 4-2000 sur « Al-Sultat al-Mahaliya », JO, Février 2000.